

TROPHEES DE LIGUE MOTO-CROSS LOISIRS ET FEMININES

CLAUSES SPECIFIQUES

1MC. GENERALITES :

La Ligue Motocycliste Poitou-Charentes met en compétition avec le concours de la Commission de Moto-cross Régionale et des Clubs affiliés à la Ligue un classement annuel pour la catégorie **NCO** des pilotes de la Ligue.

Pour 2018, les **TROPHEES DE LIGUE s'appelleront Loisirs et Féminin** (voir article 2 MC catégories).

Afin de faciliter le classement des **TROPHEES** les numéros seront à réserver sur le site engagesport.com. Ce classement sera établi uniquement sur les épreuves de moto-cross ou courses sur prairie, étant délimitées par l'Assemblée Générale de la Ligue, sauf prescription particulière.

Les épreuves de Trophées de Ligue seront inscrites au calendrier Régional de la Ligue lors de la réunion générale prévue à cet effet.

Les clubs organisateurs devront justifier d'un circuit homologué, apportant les garanties et normes de sécurité prescrites par la réglementation en vigueur.

En cas de sécheresse, l'arrosage sera prévu par l'organisateur.

2MC. CATEGORIES :

Les trophées de Ligue seront répartis en **2 catégories** :

Catégorie A : TROPHEE DE LIGUE LOISIRS :

Ouvert aux licenciés **NJC, NCO nationaux**, pilotes âgés de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement F.F.M. pour les 125cc.

Pour les 4 temps 250cc à 500cc et plus, ouvert aux pilotes âgés de 15 ans au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement F.F.M.

La cylindrée de la machine :

- 2 temps de 125cc à 500cc et plus
- 4 temps de 151cc à 650cc et plus

Condition d'accès :

- Ne pas avoir terminée dans les 15 premiers du championnat 85 cm3 2015, 2016 et 2017.
- Ne pas avoir fini dans les 30 premiers dans un championnat de Ligue.
- Ne pas avoir fini dans les quinze premiers d'un trophée B dans les trois dernières années.

La commission de moto-cross se réserve le droit de sortir un pilote du trophée, si son niveau est jugé inadapté à la catégorie.

Catégorie B : TROPHEE DE LIGUE FEMININ :

Ouverte aux licenciés **NCO nationaux**

Aux licenciés **NJC nationaux (Agés de 13 à 15 ans)** le jour de la première épreuve à laquelle ils participent.

Pour les 4 temps 250cc, ouvert aux pilotes âgés de 15 ans au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement F.F.M.

La cylindrée de la machine :

- 2 temps de 125cc
- 4 temps de 151cc

Les pilotes ayant finis dans les 5 premiers du Trophée Loisirs 2018 ou ayant été classé dans les 3 premiers d'une épreuve du trophée 2018 seront dans l'obligation de monter dans la catégorie **MX1, MX2 ou 125cc (hors féminine).**

3MC. INSCRIPTION :

Comment s'inscrire aux Trophées de ligue :

Les inscriptions se font sur le site engagesports.com

Numéros de course :

Les numéros de course seront réservés sur le site engagesports.com et valable pour toute la saison 2018.

Chaque pilote devra respecter le couleur des plaques et des numéros figurant dans le règlement motocross.

4MC. ENGAGEMENT :

Comment s'engager aux Trophées de ligue :

Les engagements se font sur le site engagesports.com

Le Montant de l'engagement pour chaque épreuve est de **33 €** (21 € pour droit d'engagement et 12 € pour le transpondeur).

Pour les pilotes qui souhaiteraient participer en cours de saison au Championnat de ligue suivre la procédure d'engagement ci-dessus.

Pour les engagements hors délai (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve) le montant sera **de 50 €** (38 € pour droit d'engagement et 12 € pour le transpondeur).

Tout pilote engagé qui prévient de sa non-participation (**par mail auprès du secrétariat de la ligue**) avant le jeudi précédant l'épreuve **se verra restituer le remboursement de son engagement.**

Après le jeudi précédant l'épreuve (**sauf pour raison de santé : dans ce cas fournir obligatoirement au secrétariat de la ligue un certificat médical dans un délai maximum de 24 heures qui suit l'épreuve**) **n'aura aucun remboursement sur son engagement.**

Rappel : tout pilote s'étant présenté au secrétariat pour contrôle de licence est considéré comme engagé et il est tenu de participer à l'épreuve, toute supercherie sera sanctionnée par une amende de 75 € et pourra être suivie d'une sanction administrative s'il y a récidive.

Cas particulier pour les pilotes engagés, mais participant à des qualifications de Championnat de France où Trophée qui ont lieu aux mêmes dates que des épreuves de ligue, l'organisateur devra restituer le chèque d'engagement et le chèque de caution.

Si à la date de clôture des engagements (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve), le nombre de pilotes n'est pas atteint, le Club Organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes hors ligue. Les pilotes hors ligue ne seront pas pris en compte dans le classement du Championnat de Ligue (Mais priorité absolue sera réservée aux pilotes de la ligue Poitou-Charentes).

5MC. TECHNIQUE :

Bruit :

Nouvelles normes du niveau sonore 112 db à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions F.F.M. du moment (voir annuaire FFM 2017).

En cas de litige l'ancienne mesure FIM sera appliquée.

Le niveau sonore sera mesuré à chaque extrémité des tuyaux d'échappement.

Equipement :

Protection dorsale obligatoire (Normes : selon prescription F.F.M du moment). voir le règlement général.

Dimension du guidon: entre 600 et 850 mm ; embouts protégés.

Plaque numéro frontale : Les chiffres doivent être clairement lisibles, les dimensions minimales suivantes doivent être respectées, (voir schéma dans l'annuaire FFM ou calendrier de la Ligue).

Plaque numéro latérale : les sponsors du pilote et les plaques publicitaire seront autorisé, mais les chiffres doivent toujours être clairement lisibles, les dimensions minimales suivantes doivent être respectées. (Voir schéma dans l'annuaire FFM ou calendrier de la Ligue).

Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 kilos minimum.

Environnement :

Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnementale ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire.

Les dimensions minimums sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

6MC. EPREUVE :

A partir de 2018, les épreuves de Trophées de Ligue, se dérouleront dans les conditions définies ci-après :

Déroulement :

Pour le trophée Loisirs, les épreuves de classement se dérouleront en

3 MANCHES DE 15 MINUTES + 1T

Pour les circuits dont l'homologation n'excède pas 25 pilotes, il sera prévu 2 groupes avec 2 manches de 10 min + 1 tour par groupe ou les points seront attribués et une finale réunissant les 10 premiers de chaque groupe de 15 min + 1 tour.

Un essai libre **de 5 minutes minimum**

Un essai chronométré de 15 minutes

Pour un gain de temps les 2 séances pourront s'enchaîner sans coupure.

Entraînement obligatoire de 5 minutes réparti en 1 séance. Tout pilote qui n'aura pas effectué un minimum de 2 tours d'essais ne pourra pas être admis aussi bien aux épreuves de qualification qu'aux courses de classement.

La catégorie Féminine sera incorporée à la catégorie Loisirs. Un classement à part sera fait si les féminines sont au minimum 5 lors de la 1^{er} épreuve.

Qualifications :

Réservées aux licenciés nationaux NJC et NCO qui en auront fait la demande auprès du délégué de la commission moto-cross.

Si le jour de l'épreuve, le nombre de pilote est égal ou inférieur à l'homologation du circuit, des essais chronométrés pour la catégorie Loisirs seront prévus. Ils détermineront la place pour l'entrée en grille pour les manches de l'épreuve, en faisant abstraction du classement provisoire.

En cas de défaillance de l'informatique les qualifications se dérouleraient comme suit :

Une manche de 10 minutes + un tour.

Le nombre de pilotes qualifiés pour les épreuves de classement est fixé au maximum 40 pilotes + un réserviste (selon homologation du circuit) pour chaque catégorie.

Les pilotes féminines seront qualifiées d'office.

Participation des pilotes de réserve : La décision de faire participer les réservistes aux manches sera prise 5min avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux pilotes dans le parc d'attente. Un pilote de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la première manche pourra, si nécessaire prendre le départ dans les autres manches.

Les deux pilotes de réserve devront rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

Courses de classement :

Il ne sera plus tenu compte du classement provisoire, sauf cas particulier.

Les coureurs qualifiés se placeront sur la grille de départ en respectant le dispositif suivant :

Pour toutes les épreuves et les manches, les pilotes se placeront sur la grille de départ

En respectant l'ordre des essais chronométrés ou des qualifications (priorité aux pilotes de la Ligue).

Epreuves suivantes : Pour chacune des épreuves suivantes tous les pilotes devront passer par les qualifications, qui se dérouleront comme ci-dessus sous la forme d'essais chronométrés ou 1 manche de 10 minutes + 1 tour.

Dérogation : Après accord de la Direction de Course, sous le contrôle du Commissaire Technique, un coureur sera autorisé, à changer de machine entre deux manches, mais en aucun cas en cours de manche.

Procédure de mise en place dans le parc d'attente : Jusqu'à H moins 5min : Les machines seront placées moteur arrêté dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés. H moins 5min : **Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée.** Les pilotes qui arriveront après la fermeture **seront autorisés à prendre le départ sur décision du Directeur de Course.**

Procédure de mise en grille et de départ : Le responsable du parc d'attente fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés.

Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté. A l'arrivée de la dernière manche de la catégorie Loisirs, les 5 premières machines de chaque manche seront mises en parc fermé pendant 15 minutes.

Arrêt de la course : si l'arrêt à lieu après 50 % du temps imparti, le classement sera effectué sur le tour précédant l'arrêt.

7MC. CLASSEMENTS :

Pour chaque manche de classement et pour chaque catégorie, les points seront attribués Suivant le barème défini Article 7 (Clauses Générales).

1 ^{er} 25pts	6 ^{ème} 15pts	11 ^{ème} 10pts	16 ^{ème} 5pts
2 ^{ème} 22pts	7 ^{ème} 14pts	12 ^{ème} 9pts	17 ^{ème} 4pts
3 ^{ème} 20pts	8 ^{ème} 13pts	13 ^{ème} 8pts	18 ^{ème} 3pts
4 ^{ème} 18pts	9 ^{ème} 12pts	14 ^{ème} 7pts	19 ^{ème} 2pts
5 ^{ème} 16pts	10 ^{ème} 11pts	15 ^{ème} 6pts	20 ^{ème} 1pt

Ne sera pas classé le coureur qui :

- N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 min qui suivent l'arrivée du vainqueur.
- N'a pas accompli les 75 % du total des tours effectués par le vainqueur de la manche.

En fin d'année seront récompensés distinctement les catégories Trophées Loisirs et Féminines.

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat ou Trophée de France de moto-cross se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de ligue, marquera un nombre de points correspondant au barème suivant la place obtenue à ce Championnat ou Trophée et se verra attribuer un bonus de 5 points par manche sans dépasser 25 points par manche. **Pour la 3^{ème} manche, le ou la pilote marquera le nombre de points moyen attribué lors des 2 manches précédentes (bonus inclus).**

8MC. SPONSORING :

Dans le but de promouvoir les Trophées, la Ligue se réserve le droit d'imposer ses partenaires sur la moto ou l'équipement.

9MC RECOMPENCES :

Les Vainqueurs et les 2^{èmes} des TROPHEES DE LIGUE se verront remettre, lors de la remise des prix de la Ligue, un TROPHEE offert par la LIGUE.